



Direction Enfance Jeunesse
Service Action Éducative

DECISION N° 1 / 2023

La Ville de Bourg-en-Bresse, par son service Action Éducative organise la restauration scolaire et universitaire

En vertu :

- de la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020, autorisant le Maire à accomplir la totalité des actes de gestion courante définis aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, étant précisé qu'il n'entend pas opposer de limites aux délégations ainsi accordées concernant les points 2, 3 et 16 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FIXE

le prix des repas comme suit :

	<u>Plein tarif :</u>	<u>Tarifs réduits</u>			<u>Tarif passagers</u>	
Année scolaire 2023/2024	4,31 €	0,71 €	1,40 €	2,08 €	2,71 €	7,94 €

- L'ensemble des plafonds de ressources suivant le tableau en **annexe 1** ci-jointe
- La **majoration du tarif de 1,50 €** quelque soit le tarif, en cas de non réservation du service et/ou de toute réservation hors délais

Au restaurant Universitaire

- le prix de tous les produits de la cafétéria détaillés en **annexe 2** ci-jointe
- le prix d'un composant supplémentaire au self, au choix de l'étudiant comme suit:
 - composant simple : 0,70 €
 - composant élaboré : 1 €

DECIDE :

Pour la Restauration universitaire

- D'appliquer pour les étudiants le tarif défini et augmenté annuellement par le CROUS
- D'appliquer le tarif passager aux enseignants, personnels administratifs, ou occasionnels

PRECISE QUE :

- Seuls les élèves domiciliés à Bourg-en-Bresse peuvent bénéficier, en application de la grille des plafonds de ressources, de la dégressivité des tarifs de restauration scolaire. Les tarifs ci-dessus sont applicables par repas et par enfant et ce quel que soit la composition de la famille ;
- Seuls les élèves domiciliés à Saint Denis les Bourg mais dont l'adresse est intercommunale avec une école de rattachement à Bourg-en-Bresse (Lilas et Peloux) peuvent également bénéficier de tarifs réduits ;
- Les élèves domiciliés sur une commune extérieure et étant scolarisés en classe spécialisée, peuvent bénéficier d'un tarif réduit.

PRECISE : qu'il revient aux familles de procéder aux réservations et annulations des services périscolaires sur le portail Familles, accessible depuis le site internet de la ville et de s'acquitter des factures correspondantes à la Trésorerie Municipale.

Bourg-en-Bresse, le 10 JUIL 2023

Le Maire

Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

RESTAURANTS SCOLAIRES – Tarifs Applicables pour l'Année Scolaire 2023 – 2024
A compter du 21 Août 2023

GRILLE DES PLAFONDS DE RESSOURCES ET DES TARIFS CORRESPONDANTS					
	Grille 00	Grille 0	Grille 1	Grille 2	plein tarif
	0,71 €	1,40 €	2,08 €	2,71 €	4,31 €
3 (1 enfant)	942	1 296	1 837	2 499	ressources supérieures au plafond de la grille N°2
4 (2 enfants)	1 147	1 531	2 216	2 670	
5 (3 enfants)	1 411	1 756	2 585	3 498	
6 (4 enfants)	1 653	2 006	2 957	3 979	
7 (5 enfants)	1 892	2 256	3 323	4 498	
8 (6 enfants)	2 128	2 510	3 691	5 003	
9 (7 enfants)	2 362	2 761	4 194	5 498	
10 (8 enfants)	2 602	3 010	4 434	5 992	

tarif passager (tarif pour les professeurs et autre adulte de l'école) : 7,94€

Ces ressources mensuelles comprennent les ressources de toute nature, allocation logement exclue
 Les parents isolés comptent pour deux parts. Il est compté une part par personne.

TARIFS DEGRESSIFS : constitution d'un dossier avec pièces justificatives

Service ACTION EDUCATIVE

Place de l'Hôtel de Ville

Horaire d'ouverture :

du lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

samedi matin de 9 h à 12 h (sauf vacances scolaires)

**TARIFS CAFÉTÉRIA RESTAURANT UNIVERSITAIRE
ANNÉE 2023 / 2024**

PRODUITS		Nouveaux tarifs
BOISSONS CHAUDES		
* Café / Thé / Infusion		1,00€
* Chocolat		1,05€
BOISSONS FROIDES		
* Eau minérale		0,85€
* Eau gazeuse		1,15€
* Coca		1,20€
* Oasis / Minute Maid		1,15€
* Coca Light		1,15€
AUTRES		
* Yaourt nature		0,65€
* Yaourt fruits		0,75€
* Crème dessert		0,75€
* Sandwich / panini / croque-monsieur box salade composée		2,50€
* Tarte sucrée		1,15€
* Croissant / Pain chocolat		1,15€
* Fruit		0,75€
* Chips		0,60€
* Formule rapide (1 sandwich ou 1 panini ou 1 box salade + 1 ou 2 compléments affichés)		Tarif conventionné CROUS
Composant simple		0,70€
Composant élaboré		1,00€

Pour rappel – éléments de contexte :

- Tarifs restauration et accueils périscolaires

	Restauration Scolaire					Périscolaire	
	Plein tarif	Tarifs réduits				Garderie	Ateliers
Année scolaire 2022/2023	4,09 €	0,67 €	1,33 €	1,97 €	2,57 €	0,52 €	0,62 €
Année scolaire 2023/2024 : + 5,5 %	4,31 €	0,71 €	1,40 €	2,08 €	2,71 €	0,55 €	0,65 €

- Exception des familles de Saint-Denis-les-Bourg

Les familles de Bourg-en-Bresse et Saint-Denis-les-Bourg peuvent bénéficier de la dégressivité des tarifs de restauration scolaire compte tenu du cas de l'école des Lilas / Vavres partagée entre Bourg et Saint Denis. *(les familles de St Denis ayant un enfant scolarisé hors école Lilas/Vavres ne bénéficient pas de la dégressivité)* *et Peloux*

- Evolution des plafonds de ressources :

Les plafonds de ressources évoluent au même pourcentage que l'évolution des tarifs, soit 5,5 %